

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 4 FÉVRIER 2025 – 19 HEURES

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi 4 février 2025 à 19h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Sylvie Guévin, Geneviève Hébert, Laurence Bousquet, monsieur le conseiller Luc Darsigny, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Annick Lafontaine, greffière.

Absent : Monsieur le conseiller Jean Pinard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

Résolution 01-02-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2025 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 02-02-2025

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 soit adopté et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Les gens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

Résolution 03-02-2025

5.1. CONGRÈS 2025 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) ET DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – AUTORISATION

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'autoriser l'inscription de la greffière et de l'assistant-trésorier pour le congrès 2025 de l'ADMQ d'un montant de 585 \$, plus taxes par membre et de leur rembourser tous les frais afférents;

ET D'autoriser l'inscription de l'inspectrice en bâtiment et en environnement pour le congrès 2025 de la COMBEQ d'un montant de 640 \$, plus taxes et de lui rembourser tous les frais afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 04-02-2025

5.2. ASSURANCE ENVIRONNEMENT – RENOUELEMENT 2025

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Laurence Bousquet et résolu :

D'autoriser le paiement pour le renouvellement de l'assurance environnement de 2 000 000 \$ pour un montant de 11 990 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 05-02-2025

5.3. STE SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE

CONSIDÉRANT que le contrat de maintenance du système téléphonique vient à échéance le 27 février 2025 et qu'il y a lieu de le renouveler;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

DE renouveler le contrat de maintenance du système téléphonique de la Ville de Saint-Pie pour une durée d'un an (28 février 2025 au 27 février 2026), auprès de la compagnie *STE Systèmes téléphoniques*, au montant de 512.80 \$, plus taxes, tel que mentionné dans l'offre de services reçue le 10 janvier 2025;

D'autoriser la directrice générale, Dominique St-Pierre, à signer tout document en lien avec ce contrat;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 06-02-2025

6.1. COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – NOMINATION

CONSIDÉRANT la résolution # 08-10-2024 adoptée le 1^{er} octobre 2024 et constituant la Commission sur le développement durable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

DE désigner Cody Stoutenburg Tardieu à titre de membre de la Commission sur le développement durable comme représentant industriel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 07-02-2025

7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 633 000 \$ POUR DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS DE REMPLACEMENT ET DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE FOSSÉS, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE (ENTRE LA ROUTE MICHON ET LE NUMÉRO CIVIQUE 324)

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été régulièrement remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 277 décrétant une dépense de 6 500 000 \$ et un emprunt de 3 633 000 \$ pour des travaux subventionnés de remplacement et de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière (entre la route Michon et le numéro civique 324).

L'objet de ce règlement vise à pourvoir au financement de l'emprunt pour les travaux subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation mentionnés en titre et la participation de la municipalité aux travaux pour un total de 6 500 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 08-02-2025

7.2. RÈGLEMENT 77-109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA RÉVISION DE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX PERMIS DANS LES ZONES NUMÉROS 407 ET 408 ET L'AUTORISATION DE L'USAGE « DÉPÔT DE PRODUITS PÉTROLIERS » DANS LA ZONE NUMÉRO 210 – ARRÊT DES PROCÉDURES

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 3 décembre 2024 pour le règlement numéro 77-109 modifiant le règlement de zonage concernant la révision de certains usages commerciaux permis dans les zones numéros 407 et 408 et l'autorisation de l'usage « dépôt de produits pétroliers » dans la zone numéro 210;

CONSIDÉRANT qu'après l'évaluation du dossier, le conseil choisit de conserver la réglementation en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'arrêter les procédures de modification du règlement de zonage concernant la révision de certains usages commerciaux permis dans les zones numéros 407 et 408 et l'autorisation de l'usage « dépôt de produits pétroliers » dans la zone numéro 210.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 09-02-2025

9.1. ARBITRES DE SOCCER ET DE DEK HOCKEY - ENTÉRINER LA PROPOSITION D'ÉCHELLE SALARIALE 2025

CONSIDÉRANT la proposition d'échelle salariale 2025 de la directrice du Service des loisirs et des communications pour les arbitres de soccer et de dek hockey;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

D'entériner la proposition d'échelle salariale 2025 de la directrice du Service des loisirs et des communications pour les arbitres de soccer et de dek hockey.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 10-02-2025

9.2. CAMP DE JOUR ET BIBLIOTHÈQUE – ENTÉRINER LA PROPOSITION D'ÉCHELLE SALARIALE POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

CONSIDÉRANT la proposition d'échelle salariale 2025 de la directrice du Service des loisirs et des communications pour les employés du camp de jour et de la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'entériner la proposition d'échelle salariale 2025 de la directrice du Service des loisirs et des communications pour les employés du camp de jour et les employés étudiants de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 11-02-2025

9.3. CAMP DE JOUR ESTIVAL 2025 – MODALITÉS D'INSCRIPTIONS GLOBALES

CONSIDÉRANT le document « Modalités d'inscriptions – camp de jour Ouragan » préparé par la directrice du Service des loisirs et des communications;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE le conseil adopte le document « Modalités d'inscriptions – camp de jour Ouragan » préparé par la directrice du Service des loisirs et des communications décrivant les modalités d'inscriptions globales du camp de jour de la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 12-02-2025

9.4. APPROPRIATION DE SURPLUS LIBRE EN SURPLUS RÉSERVÉ

CONSIDÉRANT que les revenus du Tournoi de dek hockey 2024 ont engendré un surplus;

CONSIDÉRANT que ce surplus est présentement dans le surplus libre et que la directrice du Service des loisirs et des communications désire qu'il soit transféré dans le surplus réservé aux activités générales dans le but de les utiliser pour la fête familiale et la compétition de pompiers du 23 août 2025;

CONSIDÉRANT que les revenus de la Fête nationale 2024 ont engendré un surplus;

CONSIDÉRANT que ce surplus est présentement dans le surplus libre et que la directrice du Service des loisirs et des communications désire qu'il soit transféré dans le surplus réservé à la Fête nationale;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'approprier un montant de 1 840 \$ du surplus libre au surplus réservé Activités générales.

ET D'approprier un montant de 1 565 \$ du surplus libre au surplus réservé Fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 13-02-2025

9.5. SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2025 – CONFÉRENCE – AUTORISER LA SIGNATURE DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des loisirs et des communications désire retenir les services d'une conférencière dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2025;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

D'autoriser le Service des loisirs à signer le contrat avec le Bureau de Conférenciers Orizon, pour la conférence de madame Annie Peyton dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2025, conformément à l'offre de service datée du 22 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 14-02-2025

9.6. CAMP DE JOUR ESTIVAL 2025 – CHEF DE CAMP – EMBAUCHE

Il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et des communications à procéder à l'embauche d'Alexianne Leduc à titre de chef de camp pour le camp de jour estival 2025 selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 15-02-2025

9.7. LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 10 au 14 février 2025, sous le thème « Derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

DE DÉCLARER les 10, 11, 12, 13, 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « Derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance »;

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 16-02-2025

10.1. ENTENTE RCCI – ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE

CONSIDÉRANT la résolution # 28-03-2023 autorisant la signature de l'Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI) avec les municipalités avoisinantes participantes;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Saint-Césaire d'adhérer à l'Entente;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'officialiser l'adhésion de la Ville de Saint-Césaire à l'Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI), dès 2025, et d'autoriser le maire et la greffière, ou leurs substituts respectifs, à signer tout document concernant cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 17-02-2025

10.2. CONTRAT DE TRAVAIL DE LA GARDE INTERNE 2025-2029 – AUTORISER LA SIGNATURE

CONSIDÉRANT la proposition de contrat de travail pour les employés de la garde interne, semblable à la convention collective des employés syndiqués, pour les années 2025 à 2029;

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à l'adoption de ce contrat de travail;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil adopte le contrat de travail de la garde interne 2025-2029 tel que proposé;

ET D'autoriser le maire et la directrice générale, ou leurs substituts respectifs, à signer le contrat de travail au nom de la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 18-02-2025

11.1. SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

CONSIDÉRANT que le conseil entérine la liste des comptes présentés en date du 4 février 2025;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires :

Comptes présentés :	1 108 231.48 \$
Remboursements d'emprunts déboursés	0 \$
Salaires :	241 399.68 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 19-02-2025

11.2. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 06-01-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation de la présidente d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté la présidente d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 6 920 \$;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 920 \$ pour l'exercice financier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. VARIA

Aucun item

14. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Rapport annuel de la trésorière au DGE pour l'année 2024
 - Lettre de démission de la conseillère du district # 6
Conformément à l'article 316, al. 3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose la lettre de démission de Mme Pascale Pinette, conseillère du district # 6 reçue le 30 janvier 2025 avec effet immédiat
-

15. LES RAPPORTS DE SERVICES - DÉPÔT

Les rapports de services mensuels sont déposés au conseil :

- 15.1. Service de la sécurité incendie (SSI)
 - 15.2. Service des premiers répondants (PR)
 - 15.3. Service d'urbanisme
 - 15.4. Service des loisirs
 - 15.5. Service des travaux publics (aqueduc, épuration et voirie)
-

16. RAPPORT DES COMITÉS

À titre informatif, les conseillers résument les différents comités auxquels ils ont assisté durant le mois de janvier.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour.

Résolution 20-02-2025

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers